



## **Des garanties de construction octroyées rapidement à prix compétitifs**

### **Qui sommes-nous?**

La SIG, Société coopérative interprofessionnelle de garantie, est une institution de garantie créée en 1951 déjà à l'initiative de plusieurs associations patronales vaudoises. Elle délivre, sous forme de cautionnements, des garanties de construction (bonne exécution à la fin des travaux uniquement) dans le domaine du bâtiment, permettant ainsi aux entreprises requérantes d'améliorer leur trésorerie en leur évitant une retenue en numéraire. Son secrétariat est confié de longue date au Centre Patronal.

Depuis le début de son activité, plus de 21'200 garanties ont été délivrées pour un montant total de plus de CHF 350 millions, ce qui représente près de quatre milliards de travaux.

### **Qui nous fait confiance?**

De nombreuses entreprises vaudoises actives dans la construction et le bâtiment. Pour pouvoir solliciter des garanties, les entreprises doivent en principe être affiliées à l'une des associations suivantes: Fédération patronale vaudoise (FPV), Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), Fédération vaudoise des maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs (FVMFAC), Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation (AVCV) ou Association cantonale vaudoise des installateurs-électriciens (ACVIE).

### **Quelle est la prime à payer?**

L'entreprise doit payer les frais d'établissement de la garantie par 30 francs, ainsi qu'une commission selon barème. Le taux maximal annuel est fixé à 10‰ du montant de garantie et diminue graduellement à 5‰ en fonction du montant de la garantie sollicitée. Ces conditions calculées au plus juste sont tout à fait avantageuses sur le marché actuel.

Exemples du barème:

<b>Montant sollicité</b>	<b>Taux pour une année</b>	<b>Taux pour deux ans</b>
de CHF 1.- à CHF 9'999.-	10,0‰	20‰
de CHF 10'000.- à CHF 19'999.-	9,5‰	19‰
de CHF 20'000.- à CHF 29'999.-	9,0‰	18‰
de CHF 30'000.- à CHF 39'999.-	8,5‰	17‰
de CHF 40'000.- à CHF 49'999.-	8,0‰	16‰
de CHF 50'000.- à CHF 59'999.-	7,5‰	15‰
de CHF 60'000.- à CHF 69'999.-	7,0‰	14‰
de CHF 70'000.- à CHF 79'999.-	6,5‰	13‰
de CHF 80'000.- à CHF 89'999.-	6,0‰	12‰
de CHF 90'000.- à CHF 99'999.-	5,5‰	11‰
CHF 100'000.-- et plus	5,0‰	10‰

### **A qui s'adresser pour la demande d'une garantie?**

M. Jean-Marc Beyeler ou M<sup>me</sup> Victoria Arestova, au 058 796 33 00 ou par courriel: [sig@centrepatronal.ch](mailto:sig@centrepatronal.ch)

Route du Lac 2 – 1094 Paudex – Case postale 1215 – 1001 Lausanne